

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 868

**Artikel:** Surveillance des prix : l'été du quitte ou double  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019693>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'été du quitte ou double

■ (y) Rare: voir un grand serviteur de la nation, juriste et ancien parlementaire de son état, sortir de la grisaille que lui imposerait sa condition pour prendre ouvertement parti en faveur d'une cause dérangeante pour la majorité gouvernante.

Ce rare plaisir, M. Odilo Guntern l'a offert récemment aux déléguées de la Fédération romande des consommatrices (FRC), réunies à Lausanne pour leur assemblée annuelle. Oui, vous avez raison Mesdames, a dit en substance Monsieur Prix, d'avoir lancé une seconde initiative populaire, après le beau et partiellement vain succès de la première. Vous avez raison de reprendre la parole sur un sujet que les Chambre fédérales n'ont pas su (ou pas voulu) comprendre entièrement.

Le mandat du souverain était pourtant clair: soumettre à la surveillance des prix les "biens et services offerts par des entreprises et organisations qui occupent une position dominante sur le marché, notamment par les cartels et organisations analogues de droit public ou de droit privé". Cela valait donc aussi pour les intérêts,

c'est-à-dire pour les prix de l'argent. Le Conseil fédéral avait reçu le message cinq sur cinq en prévoyant la surveillance des crédits, hypothécaires en tête bien sûr. Les Chambres ne l'ont pas compris ainsi, comme en témoigne la loi d'exécution votée le 20 décembre 1985.

Du coup, les consommatrices romandes se sont remises en piste avec un article constitutionnel 31<sup>septies</sup>, complété par trois alinéas supplémentaires mentionnant expressément les crédits, reconnaissant le caractère particulier des prix "fixés, approuvés ou surveillés en vertu d'autres dispositions de droit fédéral, cantonal ou communal", et demandant enfin une publication des décisions et recommandations de l'autorité de surveillance des prix. Autant de points sur les "i" bien posés en ce pays où la transparence est davantage une vertu théorique qu'un principe de morale pratique.

Pour la récolte des signatures, les consommatrices romandes ont d'emblée reçu l'appui de nombreuses personnalités politiques et professorales, le soutien de deux partis (PSS et

Indépendants), de plusieurs associations familiales, féminines et syndicales, ainsi que d'organisations de locataires, du Mouvement populaire des familles, etc.

Dans la liste publiée le printemps dernier, les consommatrices alémaniques et l'Union syndicale font figure de grandes absentes, désireuses de donner à Monsieur Prix, installé dans ses meubles en juillet 1986, le temps de faire ses preuves. Il les a faites dans la mesure des possibilités laissées par une loi restrictive et grâce à la collaboration des consommateurs (environ 750 annonces du public dans les premiers mois), et de nombreuses organisations économiques qui savent utiliser les armes de l'annonce préalable et de l'accord à l'amiable avec le préposé.

Récemment, les consommatrices alémaniques ont enfin décidé de descendre à leur tour dans la rue pour récolter des signatures. C'est que le temps presse: il en faut encore 40 000 d'ici la fin de l'été, saison peu propice aux activités militantes. Pour la seconde initiative sur la surveillance des prix, l'été du quitte ou double a commencé.

Adresse du Comité d'initiative: Fédération romande des consommatrices, rte de Chêne 61, 1208 Genève. Tél. 022/86 49 00.

ZURICH ET BERNE

## On cherche le nombre idéal

■ (cfp) Les électeurs de la ville de Zurich seront appelés à voter le 21 juin sur une initiative du parti radical qui vise à réduire de neuf à sept les membres de l'exécutif communal. Même problème à Berne où une initiative est en voie d'aboutissement, au niveau du canton. Sept représentent-ils le chiffre d'or pour les exécutifs?

A Zurich l'Alliance des indépendants soutient la proposition radicale. Tous les autres partis y sont hostiles, en particulier les petites formations bourgeoises qui craignent de faire les frais de la réduction. Séduits par l'idée dans un premier temps, les socialistes ont fini par s'y opposer.

Le Conseil de la ville à neuf membres remonte à 1893, date de la première fusion de Zurich avec des communes voisines. A l'époque, il s'agissait d'assurer une représentation équitable entre les différents

arrondissements de la nouvelle cité.

Les partisans de la réduction avancent que la plupart des exécutifs cantonaux et le Conseil fédéral fonctionnent très bien avec sept membres. Ils réclament une réforme administrative et espèrent arriver à une réduction des coûts.

Les adversaires quant à eux craignent que les membres du nouvel exécutif soient moins proches de l'électorat et que la réforme ne serve qu'à renforcer le pouvoir de l'administration.

Les pronostics sont malaisés, mais il n'est pas exclu que la raison du "moins d'Etat" l'emporte.

A Berne, l'idée de passer de neuf à sept conseillers d'Etat mûrit depuis quelques années. Une motion avait été déposée au cours de la précédente législature puis acceptée sous forme de postulat par le nouveau parle-

ment. Le comité d'initiative, auquel participent tous les partis bourgeois, les milieux économiques ainsi que la liste libre, entend accélérer le mouvement.

L'argumentation développée est en gros la même qu'à Zurich, mais la campagne est plus animée. On peut se demander pourquoi ces critiques à l'encontre du gouvernement et de l'administration naissent aujourd'hui et non à l'époque où la majorité était plus à droite.

L'initiative a déjà recueilli les deux tiers des signatures nécessaires; le solde doit être récolté en deux mois. Il est donc encore un peu tôt pour dire si Berne, canton "à problèmes", est décidé à faire un pas de plus vers la modernisation.

A signaler encore que les partis politiques de Locarno envisagent également de réduire le nombre de leurs municipaux. Le PDC voudrait que l'exécutif passe de neuf à cinq membres et les socialistes penchent pour une formule à sept membres.